Le 11 septembre 2005.

Projet de parachèvement de l'autoroute 30 entre l'autoroute 15 et l'échangeur Jean-Leman à Candiac et à Saint-Philippe

Montérégie

6211-06-075

Bape, Coordonnatrice du secrétariat de la commission 575 rue St-Amable, b.2.10 Québec, GIR 6A6

RE :Audience publique BAPE Parachèvement de l'autoroute 30 entre l'autoroute 15 et l'échangeur Jean-Leman sur le territoire de la Ville de Candiac et de la municipalité de Saint-Philippe.

Messieurs les commissaires,

Je m'oppose catégoriquement au tracé Jean Leman et par conséquent au tracé sud dans la zone agricole pour les motifs suivants:

- Le tronçon Jean Leman et le trajet sud met en péril l'intégrité des terres agricoles de la région par l'enclavement et la perte de plus de 500 hectares (1 hectare = 10 000 mètres carrés) des meilleures terres du Québec.
- 2. Tous deux, peuvent nuire à la biodiversité des milieux naturels en traversant trois rivières : St-Régis, St-Pierre et de la Tortue et en détruisant des milieux sensibles (marécage, boisé, cours d'eau, étang et milieux humides) puisque de nombreuses espèces vulnérables, menacées ou susceptibles d'être désignées (menés à nageoire rouge, rainette faux-grillon, bruant sauterelle, campagnol sylvestre, cerf de virginie) se retrouvent sur le territoire touché par le tronçon Jean-Leman.
- 3. Avec le trajet sud, plus de 5000 citoyens verront la nouvelle autoroute passer à 500 pieds de leur maison alors que sur la 132 les bâtiments sont essentiellement commerciaux ou industriels.
- 4. Le trajet sud (Jean Leman et terres agricoles) augmente considérablement le coût global du projet, en particulier l'expropriation de la cimenterie Lafarge.

- 5. Le tracé nord, passant sur l'actuelle 132, prévoit la décontamination de 17 sites contaminés aux métaux lourds ce qui diminuerait les risques tant pour l'environnement (milieu aquatique et nappe phréatique) que pour la santé humaine.
- 6. Pour le tracé nord, passant sur l'actuelle 132, toutes les expropriations sont déjà complétées et les indemnités payées par le gouvernement.
- 7. L'axe 132, entre Candiac et Sainte-Catherine est (plans et devis teminés) pratiquement prêt à recevoir une autoroute, alors que le choix du tracé sud, à travers les terres agricoles, pourrait reporter les travaux en 2010.

Après 30 ans de promesses et des millions\$ en études, il serait logique de rejeter le tronçon Jean Leman et l'autoroute au sud de St-Constant et de revenir au choix du tracé Nord sur la 132 de l'autoroute 30, minimisant ainsi les impacts environnementaux et financiers tout en favorisant les retombées économiques tant attendues sur l'ensemble de la région.

Carole Seflanne